



Règlement Intérieur (extrait)

USMB MONTANAY

Saison 2025-2026

Bureau

Le bureau est composé de 6 personnes

Président : Stéphane BORDAT

Trésorier : Nathalie CLAIR

Secrétaire : Gersende JEROME

Assistant administratif : Denis HUSSON

Assistante administrative : Laurène

CROZET

Conseiller technique : Gaétan JACQUET

Assemblée générale :

Toutes les personnes licenciées se doivent de participer à l'assemblée qui est tenue une fois/an.

Période d'essai :

Une séance d'essai est autorisée sans certificat médical et sans paiement avant l'inscription effective d'une personne intéressée par le club.

Afin de réduire les responsabilités du club en cas de blessure, tout joueur voulant pratiquer le badminton devra avoir fourni son dossier complet avant d'accéder aux entraînements. Le club de badminton de Montanay dégage toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le club.

Certificat médical obligatoire (en ligne et téléchargeable sur notre site internet <http://badmintonmontanay.fr>)

Adhésion :

Le montant de l'inscription est fixé à 200 euros par personne.

Tarif des jeunes (école de bad) : 200 euros.

Un justificatif pourra être remis en cas de remboursement d'entreprise.

Toute cotisation adulte ou enfant ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement en cours de saison.

Créneaux horaires :

Adultes :

Lundi de 19h30 à 22h30

Jeudi de 19h30 à 22h30

Dimanche de 10h00 à 12h00

. Exceptionnellement et sur demande auprès du Bureau, une dérogation pourra être accordée à un licencié extérieur pour un accès au cours le dimanche matin uniquement.

Ecole de badminton :

Le mercredi de 16h00 à 19h30 composé de 2 groupes (16h00 à 17h45 et de 17h45 à 19h30).

Tenue vestimentaire :

Les membres du club doivent revêtir une tenue de sport compatible avec la pratique du badminton. Le changement de tenue est interdit dans la salle de sport. Des vestiaires et des douches sont à disposition de tous les joueurs. Il est formellement interdit de jouer avec des chaussures venant de l'extérieur.

Chaussures de salle obligatoires

Installation du matériel :

Tous les membres doivent contribuer au montage et démontage des terrains. Les membres utilisant les volants fournis par le club doivent les rendre et les ranger en fin de séance.

Le club met à la disposition des joueurs les volants.

Lorsqu'un créneau est chargé, l'occupation d'un terrain par les mêmes joueurs ne doit pas dépasser un match, afin de permettre à l'ensemble des membres présents de jouer.

Encadrement des jeunes :

Les membres du club mineurs restent sous la totale responsabilité de leurs parents ou de leur entraîneur. La présence d'un parent ou d'un adulte référent est obligatoire pour les jeunes de moins de 18 ans lors des entraînements.

Compétitions :

Vétérans : Tout joueur désirant participer à l'une de ces compétitions devra se mettre en rapport avec les personnes concernées.

En cas de compétition, 3 terrains sont réservés pour le déroulement de la rencontre.

Modification et réclamation.

Le présent règlement peut être modifié par les membres du bureau. Toute réclamation doit être adressée au président du club.

L'inscription au club vaut acceptation du présent règlement.

Divers :

Tous les membres du club sont habilités à faire respecter le présent règlement.